



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand du 16 mars 2021 à 18 heures et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Les conseillers Jonathan Thibault et Jean-François Hecq ont motivé leur absence.

La séance est ouverte à 18 h 46.

RÉSOLUTION 2021-03-121
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GLACE 2 ET DES
ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE À L'ARÉNA – CONTRAT 2020-1812

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de réfection de la glace 2 et des équipements de mécanique à l'aréna, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) 17705, rue des Gouverneurs, suite 100 Mirabel (Québec) J7J 0T9	2 954 000,00 \$
Constructions Larco inc. 526, rue Lanaudière, suite 102 Repentigny (Québec) J6A 8G5	2 976 693,55 \$ (montant corrigé)
Légaré Construction inc. 4935, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 0A4	2 998 749,68 \$ (montant corrigé)
Les Entreprises Verrecchia inc. 49, rue de la Pointe-Langlois Laval (Québec) H7L 3J4	3 292 194,15 \$
Antagon construction inc. 7405A, rue Vérité Saint-Laurent (Québec) H4S 1C6	3 347 344,97 \$ (montant corrigé)

Construction Genfor ltée 2850, boulevard Saint-Martin Est, suite 203 Laval (Québec) H7E 5A1	3 389 463,00 \$
Norgéreq ltée 4073, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 4A7	3 813 720,75 \$

ATTENDU la recommandation de la firme DWB Consultants et DKA Architectes du 8 mars 2021 et celle du Service du génie du 12 mars 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 4 mars 2021.

D'accepter l'offre de 9006-9311 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Devcor (1994), au montant de 2 954 000 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de réfection de la glace 2 et des équipements de mécanique à l'aréna – Contrat 2020-1812, conditionnellement à l'adoption par le conseil de l'appropriation d'une partie du surplus libre accumulé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-122
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU
SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GLACE
2 ET DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE À L'ARÉNA**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE décréter des travaux de réfection de la glace 2 et des équipements de mécanique à l'aréna et autoriser l'appropriation d'une partie du surplus libre accumulé d'une somme de 3 000 000 \$ à cette fin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-123
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux admissibles sur le boulevard de la Grande-Allée, entre la rue Bourassa et le chemin de la Côte Sud, dans le cadre du volet « Redressement et Accélération » du Programme d'aide à la voirie locale.

DE confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur à défaut de quoi l'aide financière accordée devra être restituée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-124
CESSION DES LOTS 6 034 567 ET 6 385 260 DU CADASTRE DU QUÉBEC
– PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'acte de cession par Construction Gab inc. du lot 6 034 567 du cadastre du Québec pour fins de parc et du lot 6 385 260 du cadastre du Québec pour fins de rue en conformité de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux 1052 P-69 dans le cadre du projet résidentiel du croissant Corno, en application du Règlement RV-1443 sur le lotissement et de la résolution 2019-12-704.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-125
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE NON CONSTRUCTION –
PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet d'acte d'établissement d'une servitude d'égout et d'une servitude de non-construction par Construction Gab inc. en conformité de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux 1052 P-69 dans le cadre du projet résidentiel du croissant Corno et affectant les lots suivants du cadastre du Québec, à savoir :

1° parties des lots 6 034 556, 6 034 557, 6 034 558 et 6 034 568 pour la servitude d'égout;

2° parties des lots 6 034 555 à 6 034 566, 6 034 568, 6 034 569, 6 385 262 et du lot 6 385 261 pour la servitude de non construction.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-126
RESSOURCES HUMAINES – MESURE 2021-CADRE-01**

ATTENDU le rapport présenté par Me Marie-Claude Perreault et madame Karoline Cyr, directrice par intérim du Service des ressources humaines, établi suite à une enquête disciplinaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE mettre fin à l'emploi de la personne salariée cadre de la Ville dont les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

D'aviser la personne visée par la mesure 2021-Cadre-01, de la décision du conseil municipal en décrivant sommairement les faits et motifs ayant mené à la fin d'emploi.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers François Côté, Érick Rémy, Daniel Kaeser.

Adoptée à la majorité absolue des membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ayant trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

**RÉSOLUTION 2021-03-127
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 18 h 52.

Adoptée